

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

REGLEMENT 2010

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA, permis d'organiser numéro C41 en date du 30 mars 2010.

1.1. La FFSA organise un Championnat de France Endurance VHC. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits « asphalte » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Toutes les parties participantes (FFSA, ASA, circuits, opérateur et concurrents) s'engagent à appliquer et à respecter les règles régissant ce Championnat.

1.2. Calendrier

Le Championnat de France Endurance VHC se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Date	Circuit	Format	Coefficient
19-20-21 mars	Jarama	6 heures	Coefficient 2
2-3-4 juillet	Lédenon	3 heures	Coefficient 1
3-4-5 septembre	Paul Ricard	4 heures	Coefficient 1,5
24-25-26 septembre	Dijon	6 heures	Coefficient 2
22-23-24 octobre	Magny-Cours	4 heures	Coefficient 1

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Licences

Le Championnat de France Endurance VHC est ouvert aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par leur ASN. Les pilotes titulaires d'une licence délivrée par une ASN étrangère ne marqueront pas de points au classement du Championnat.

3.2. Inscription au Championnat

3.2.1. Tout concurrent désirant participer au Championnat de France *endurance* VHC devra envoyer à l'opérateur délégué : **V de V Sports** - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France
Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

une demande d'inscription selon le modèle établi par la F.F.S.A., au moins 15 jours avant la date de la première épreuve à laquelle il compte participer.

Cette demande devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la F.F.S.A. d'un montant de 160 €, représentant l'inscription du concurrent au Championnat.

3.3. Inscription à une épreuve, après avoir été inscrit au Championnat

Tout pilote désirant participer à une épreuve du Championnat de France *endurance* VHC devra envoyer à l'opérateur délégué : **V de V Sports** - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France
Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

une demande d'inscription selon le modèle établi, au moins 10 jours avant la date de l'épreuve à laquelle il compte participer, accompagné d'un chèque à l'ordre de **V de V Sports**, représentant l'inscription à une épreuve du Championnat de France Endurance VHC. Le prix sera défini dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les dates limites d'engagement pourront être prorogées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

01/03/2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC 2010



www.teamfj.com

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

3.4. Inscription à la saison Endurance VHC

3.4.1 Tout concurrent désirant participer à la saison du Championnat de France et du Challenge Endurance VHC devra envoyer à l'opérateur délégué : **V de V Sports** - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

une demande d'inscription accompagnée d'un chèque du montant représentant l'engagement à toutes les épreuves du calendrier.

V de V Sports prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.

3.4.2 Un concurrent inscrit à la saison Endurance VHC ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra envoyer à V de V Sports une lettre de non-participation, avant la date de clôture des engagements.

3.4.3 Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves.

3.6. Equipages

Chaque équipage pourra être composé de deux pilotes pour une course jusqu'à 5 heures et de deux ou trois pilotes pour une course **de 5 à 12 heures**.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules admis

4.1.1. Le Championnat de France Endurance VHC est ouvert aux groupes suivants :

- GT période E, F, **G1, G2** avec Passeport Technique,
- Sport Prototype période E, F, **GR** avec Passeport Technique,
- Tourisme période E, F, **G1, G2** avec Passeport Technique.

4.2. Carburants - Pneumatiques - Equipements

4.2.1. Carburant

Limitation des réservoirs de carburant :

- pour les sport prototypes, toutes périodes confondues : 80 litres maximum **embarqués**.
- pour les GT, Tourisme, toutes périodes confondues : 100 litres maximum **embarqués**.

Afin de pouvoir participer aux essais qualificatifs, les concurrents devront prendre au minimum 20 litres de carburant aux pompes TEAM FJ, ceci pour chaque épreuve.

Si la capacité du ou des réservoirs d'origine est supérieure à 80 litres pour les sports prototypes et 100 litres pour les GT et Tourisme, le concurrent devra le déclarer lors des vérifications techniques et à la fin des essais qualificatifs il sera demandé aux concurrents de vider complètement leur(s) réservoir(s) en présence d'un Commissaire Technique, la voiture sera pesée réservoir(s) vide(s). Le(s) réservoir(s) seront remplis de la quantité d'essence désirée aux pompes Team FJ sans dépasser le maximum autorisé sous contrôle du Commissaire Technique. Celui-ci posera des scellés sur les orifices de remplissage du (des) réservoir(s), elles ne pourront être retirées que lors du premier ravitaillement durant la course, la voiture sera pesée avec la quantité d'essence embarquée. Une pesée avant le départ sera effectuée par le Commissaire Technique.

4.2.1.2. Ravitaillement

- Les réservoirs d'essence doivent être conformes à l'annexe K et être situés en dehors de l'habitacle. Aucune modification de quelque sorte que ce soit n'est autorisée sur le réservoir d'origine.
- La présence d'essence dans les stands, durant la totalité de l'épreuve, est formellement interdite pour des raisons de sécurité évidentes.
- La présence d'essence dans les stands, à partir du début des essais qualificatifs, est formellement interdite pour des raisons évidentes de sécurité. Durant les essais privés, le ravitaillement s'effectuera obligatoirement en utilisant un Racecan et l'essence devra être stockée en dehors des stands.
- Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement dans un espace réservé à partir du début des essais qualificatifs.
- Chaque remplissage ne devra pas dépasser 98 litres maximum pour les GT et Tourisme, et 78 litres maximum pour les sports Prototypes, **indiqués sur le compteur de la pompe essence**.

01/03/2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC 2010

2/8



CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

- Il sera prévu un commissaire à chacun des postes pour veiller au bon fonctionnement du ravitaillement. Un mécanicien minimum, deux maximum par voiture procéderont au ravitaillement. **En cas de non respect de cette règle, le Directeur de Course pourra infliger un Drive Through par personne supplémentaire.** Ces personnes seront équipées de cagoule, gants ininflammables conformes aux normes FIA et combinaison normes FIA 86 et de lunettes de protection, le port et l'utilisation des radios ainsi que les téléphones portables sont interdits dans la zone de ravitaillement. En cas de non respect de ces règles, le Directeur de Course pourra également infliger un Drive Through.
- Les concurrents devront obligatoirement se servir du carburant fourni par le prestataire choisi par l'opérateur qui leur facturera l'essence servie.
- Aucun additif n'est autorisé, sauf les additifs de substitution au plomb.
- L'entrée dans la station de ravitaillement se fera principalement en passant par la voie des stands.
- La reprise de la piste s'effectuera obligatoirement à la sortie des postes de ravitaillement.
- En cas de panne, dans la zone de ravitaillement, la voiture sera sortie et poussée jusqu'à son stand.
- Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 de l'Annexe J.
- Garantie de dépense : chaque concurrent devra adresser au prestataire choisi par l'opérateur, par voiture inscrite, une provision pour frais de carburant, dont le montant sera défini dans le règlement particulier de chaque épreuve.

4.2.2. Pneumatiques

Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.

4.2.2.1. Sur piste sèche

- **Période E et F (Championnat de France) :** Les voitures doivent utiliser des pneus de course Dunlop Vintage, de sections « L » ou « M », dans la gomme 204 exclusivement et ayant une sculpture de type CR65 ou antérieure.

- **Période G1, G2, GR (Championnat de France) :** Les voitures doivent utiliser des pneus de course Dunlop Vintage, de sections « L » ou « M » ou Post Historic.

Sur piste mouillée : Toutes périodes confondues : Les pneus pluies sont libres à la condition qu'ils respectent les dimensions de largeur et de diamètre des pneus pour piste sèche.

Dans tous les cas, les pneus devront obligatoirement être fournis par les partenaires pneumatiques de V de V Sports.

Les pneus DUNLOP seront à commander obligatoirement à la société **Sodipneu Racing - Technopole - 58470 MAGNY COURS - Tel : 06 73 68 26 46 - info@sodipneuracing.com.**

4.2.3. Equipements

4.2.3.1. Echappement

Niveau sonore pour les circuits en 2010 :

- **En statique :** La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2010 « méthode de mesure du bruit » valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB à 75% du régime maxi.

- **En dynamique :** La valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB selon la procédure suivante :

La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CAI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.

La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Commissaire Technique et validé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Position du sonomètre :

Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste

Hauteur : 1,30 m par rapport au sol

Sanctions :

Pour toutes valeurs relevées au dessus de 105 dB :

Pour chaque Db au dessus de 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer un recul de 2 places sur le classement des essais qualificatifs ou de la course.



CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

Si la valeur mesurée est supérieure à 110 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou l'exclusion de l'épreuve.

Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

4.2.3.3. **Transpondeur** : Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve organisée en France d'un transpondeur **de marque Chronolec**.

Les concurrents sont responsables :

- du bon montage du transpondeur.
- de son bon fonctionnement en permanence.

Pour les épreuves à l'étranger, chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de type AMB TRANS-X 260.

4.2.3.5. **Télémetrie - Transmission**

La liaison radio est autorisée sur les voitures, chaque concurrent doit indiquer à V de V Sports la fréquence utilisée.

4.2.3.6. **Eclairage**

- Les phares additionnels sont interdits. Les phares de série doivent conserver leur configuration d'origine. Si les phares d'origine comportent 4 optiques, seuls 2 optiques pourront être allumés en même temps.
 - Les clignotants, feux arrières et catadioptres sont obligatoires
- Feux d'identification des voitures par leur stand : un tel feu ne doit en aucun cas être du type clignotant, rotatif ou à éclats, ceci étant strictement réservé aux voitures officielles d'intervention.
- Chaque voiture devra être équipée de feux de pluie à leds rouge à l'arrière.

4.2.3.8. **Spécificités**

- Des radiateurs d'huile ou d'eau supplémentaire pourront être montés, sans dépassement du périmètre extérieur de la voiture.
- Toutes les voitures doivent pouvoir monter les 2 sièges avant d'origine.
- Les barres anti-rapprochement sont autorisées.
- Les écopés de refroidissement de freins sont autorisés.
- Pendant la course, toutes les réparations seront autorisées, sauf le changement de châssis ou de structure monocoque.
- En cas de sortie de route ou de panne sur le circuit pendant l'épreuve, les voitures pourront être remorquées jusqu'au stand afin de reprendre la course après réparations et contrôle des commissaires techniques.
- En cas de panne ou de problème dans la voie des stands, demandant une marche arrière, le pilote devra arrêter son moteur et pourra être alors poussé devant son box par ses mécaniciens. Toute marche arrière au moteur sur la voie des stands ou prise de celle ci à l'envers pourra entraîner l'exclusion.
- En cas de panne sur la piste, les réparations doivent être effectuées par le pilote seul avec les outils transportés dans la voiture.
- L'opérateur est seul compétent quant à l'affectation des stands et des emplacements dans les parcs concurrents.
- Aucun pilote ne devra dépasser une durée maximale de conduite de 2 heures et 10 min par relais.
- **Pendant la course et entre chaque relais, un pilote devra observer un temps minimum de repos de 45 minutes pour une course jusqu'à 5 heures, et de 1 heure pour les courses de 5 à 12 heures.**
- Pour les courses de 5 à 12 heures, s'il y a un troisième pilote, **chaque pilote devra** effectuer au minimum un relais de 45 minutes.
- Les temps d'arrêt au stand pour longue intervention (s'ils sont officialisés), pourront être décomptés pour ledit pilote. En cas d'incertitude, seul le chronométrage officiel de la voiture fera foi.
- Les rideaux de stand devront rester totalement ouverts pendant toute la durée de la course. Le cas contraire signifierait l'abandon officiel des voitures.
- Tout changement de pilote est interdit pendant le ravitaillement.

01/03/2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC 2010

4/8



CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

- Pendant les interventions devant les stands, seuls sont autorisés à intervenir :
 - 2 mécaniciens pour les réparations, l'entretien et le changement de roues.
 - le team manager, soit 3 personnes au total.

Toutes les autres personnes devront se trouver à l'intérieur du stand. En cas d'infraction, le Directeur de Course pourra infliger un Drive Through par personne supplémentaire

- Le pilote descendant de la voiture peut aider son coéquipier à se sangler et à s'installer dans la voiture.
- Le nombre de mécaniciens intervenant sur la voiture n'est pas limité lorsque la voiture est à l'intérieur du stand.
- Zone de panneautage : 2 personnes maximum par voiture.
- Conditions d'utilisation des pistolets pneumatique ou électrique pour la dépose des roues :
 - Moyeux centraux : pistolets interdits.
 - Plus de 2 écrous par roue : pistolets autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les prototypes de période G ayant des écrous centraux d'origine peuvent utiliser des pistolets pneumatiques pour serrer ou desserrer l'écrou.
- Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.
- En cas de non-respect de ces règles, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.3.8.1. GT Période F

Les Porsche 911 conformes à la fiche d'homologation en GTS seront acceptées avec des carburateurs WEBER, **PMO et ZENITH**, et les jantes Fuschs de 6". Les systèmes d'allumage électronique sont interdits.

Les allumages électroniques de type Bosch KZH ou Perma-Tune modèle 911 E Ref.911.090220, qui permettent de supprimer uniquement le condensateur mais obligent à garder les rupteurs, sont autorisés.

Le poids minimum **pour une Porsche 911 période F** est de 920 Kg.

4.3.3.8.2. Sport Prototype

- Les suspensions, boîtes de vitesse, moteurs devront être conformes à l'origine.

- Le réservoir d'essence dans l'habitacle est interdit.

- Les Chevron B16 homologuées sont autorisées à utiliser le moteur BMW, 4 cylindres, 1998 cc, alésage/course : 89/80, 1 arbre à cames en tête, bloc fonte, culasse aluminium, 8 soupapes, 2 carburateurs Weber 45 DCOE, carter sec.

4.4. Numéros de course

4.4.1. La FFSA attribuera, à chaque voiture, un numéro de course valable pour l'année en cours. Les numéros fournis par V de V **Sports** incluront la publicité obligatoire, les numéros de course devront être conformes à la réglementation FFSA.

4.4.2. En cas d'épreuve de nuit, le numéro côté gauche de la voiture devra obligatoirement être réfléchissant, afin d'être lu pendant la nuit grâce à des spots installés devant le chronométrage.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.1. Publicité obligatoire

Les voitures participant au Championnat de France Endurance VHC devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification défini par la FFSA et V de V **Sports**. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des voitures définie par la FFSA et V de V **Sports** ne pourra être modifiée par les pilotes.

ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Zone des stands

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine des pénalités ci-après :

6.3.7. Tout usage irrégulier de la zone des stands : accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, etc. fera l'objet de pénalités qui pourront être comprises entre une amende de 110 euros et l'exclusion.

Les décisions seront prises par le Collège des Commissaires Sportifs sur rapport du Directeur de Course.



CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

6.4. Aire de signalisation

Deux personnes au maximum par véhicule en piste, dûment identifiables par un laissez-passer spécifique à la discipline, sont admises en bord de piste. Un emplacement leur sera désigné pendant les essais et la course auxquels participe leur pilote. Ils ne pourront ni atteindre ni quitter cet emplacement durant les essais et les courses et devront le quitter dès l'injonction qui leur sera donnée à la fin des essais et de la course.

Ces emplacements ne sont prévus que pour permettre aux aides de donner aux pilotes les indications qu'ils jugent utiles sans toutefois utiliser des emblèmes ou drapeaux semblables à ceux utilisés par l'organisation.

Pénalisations :

- Présence de toute autre personne : Drive-Through du véhicule concerné, sur décision du Directeur de Course.

- En cas de récidive : rapport au Collège.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Essais

7.1.1. Essais libres

Des séances d'essais privés pourront être proposées par l'opérateur au plus tôt le Jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.

7.1.2. Essais qualificatifs

Une séance de 45 minutes à 90 minutes, selon la longueur de la course. Le classement de la séance d'essais déterminera la grille de départ de la course.

En cas d'épreuve de nuit, une séance d'essais libres chronométrée nocturne de 1 heure sera organisée ; chaque pilote devra y participer.

7.2. Briefing

Se référer au Règlement Standard des Circuits Asphaltes.

7.3. Course

7.3.1. Longueur : suivant le calendrier défini à l'article 1.2.

7.3.2. Départ

7.3.3. Procédures de départ

La procédure de départ lancé devra être utilisée.

La grille de départ sera affichée 1 heure après les essais officiels.

La grille de départ sera de la forme 2 x 2 en ligne dans l'ordre des meilleurs temps réalisés aux cours des essais qualificatifs (pôle défini dans le règlement particulier de chaque épreuve).

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé le premier.

DEPART : Solution 1

H-50mn Ouverture des stands - Klaxon long.

H-45mn Fermeture des stands - Klaxon long.

Pendant cette période, toutes les voitures sont poussées sur la piste et mises en épis d'un côté de la piste.

H -35mn Départ du tour de reconnaissance selon ancien départ LE MANS (drapeau tricolore) derrière safety-car. Klaxon court. Au retour, mise en grille définitive

Puis reprise de la procédure de départ figurant article 7.3.2 du Règlement Standard des Circuits Asphalte.

DEPART : Solution 2

H-45mn Mise en épis des véhicules devant les stands

H-30mn Ouverture de la voie des stands - Klaxon long

H-15mn Fermeture de la voie des stands - Klaxon long Pendant cette période, les voitures feront un ou plusieurs tours du circuit en passant par la voie des stands pour la mise en grille.

H-5mn Départ du tour de lancement derrière pace-car (drapeau vert)

H Départ lancé si feu vert allumé. Si clignotant jaune avec feu rouge, un tour de formation en plus, sous direction de la voiture pôle position. Si une voiture est en difficulté, et ne peut pas partir à H-5 ou H-15, elle sera poussée vers les stands, d'où elle prendra le départ après la dernière voiture, au feu vert.

01/03/2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC 2010

6/8



CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

Toute voiture se trouvant dans les stands au moment du départ ne partira qu'après avoir reçu l'autorisation donnée par le feu vert à la sortie de la voie des stands.

7.3.2.1.1. Les changements de roues ne sont pas autorisés sur la grille de départ.

7.3.2.3. Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles ne seront pas comblés.

7.3.4. Cas des suppléants

1. Un abandon est officiellement validé quand le team manager de l'écurie vient l'indiquer à la direction de course.

2. Si une écurie a plusieurs voitures, les pilotes d'un véhicule du team ayant abandonné deviennent automatiquement suppléants sur les autres voitures du même team dès l'officialisation de l'abandon, dans la limite du nombre maximum de pilotes autorisés par voiture (article 3.6).

7.3.5. Arrivée

Le drapeau à damiers sera présenté sur la première voiture de tête franchissant la ligne à la fin de la course.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.1. Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement. Ne pourront prétendre aux barèmes des points que les voitures ayant effectué 75% du nombre de tours ou de temps réalisés par le vainqueur (arrondi au tour inférieur).

Il sera établi deux classements au scratch par course : (ce qui signifie qu'il n'y aura pas de classement scratch au général)

- un classement pour les prototypes,
- un classement pour les GT et Tourisme.

Il sera également établi un classement à la classe.

9.2. Attribution des points

Pour marquer des points au scratch, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T.MINI) de la distance du 1^{er} de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T.MINI) dans le cas cité ci-dessus.

Classement Classification	Scratch	Classe / Class		+ Bonus + Bonus
		mini 4 partants at least 4 starters	moins de 4 partants less than 4 starters	
1 ^{er}	20	15	10	Suivant tableau According to the settler
2 ^{ème}	15	12	8	
3 ^{ème}	12	10	6	
4 ^{ème}	10	8		
5 ^{ème}	8	7		
6 ^{ème}	6	6		
7 ^{ème}	4	4		
8 ^{ème}	3	3		
9 ^{ème}	2	2		
10 ^{ème}	1	1		

01/03/2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC 2010

7/8



CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC

BONUS

Périodes	Groupes	Classes	Bonus
E -> 1961	Sport Prototype	+3000cc	1
		Intermédiaire	2
		-1500cc	3
	GT	+2500cc	1
		Intermédiaire	2
		-1300cc	3
Tourisme	+2500cc	1	
	Intermédiaire	2	
	1300cc	3	
F -> 1965	Sport Proto	+2000cc	-1
		Intermédiaire	0
		-1600cc	1
	GT	+2500cc	1
		Intermédiaire	1
		+1300cc/-1600cc	2
	Tourisme	-1300cc	3
		+2500cc	1
		Intermédiaire	1
G -> 1971	Sport Proto	+1300cc/-1600cc	2
		-1300cc	3
		+2500cc	1
	GT	Intermédiaire	1
		+1300cc/-1600cc	2
		-1300cc	3
	Tourisme	+2500cc	1
		Intermédiaire	1
		+1300cc/-1600cc	2
	Sport Proto	-1300cc	3
		+2000cc	-2
		Intermédiaire	-1
	GT	-1600cc	0
		+2500cc	-1
		Intermédiaire	-1
Tourisme	+1300cc/-1600cc	0	
	-1300cc	0	
	+2500cc	-1	
	Tourisme	Intermédiaire	-1
		+1300cc/-1600cc	0
		-1300cc	0

Les points obtenus au classement général et au classement par classe sont cumulables.

9.2.2. Sera considéré comme partant tout pilote figurant sur la liste des autorisés à participer à la séance d'essais qualificatif.

9.5. Classement final

Chaque pilote d'un équipage totalisera les points obtenus au classement de chaque course.

Pour l'établissement du classement final, le nombre de résultats retenus sera établi en application de l'article III paragraphes A « Généralités » des prescriptions générales FFSA.

ARTICLE 10 - PRIX

10.1. La remise des prix s'effectuera lors du podium, après l'arrivée de la course.

Il n'y aura pas de podium pour les catégories comportant moins de 4 partants.

Une coupe sera remise au premier équipage totalement féminin.

01/03/2010

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE VHC 2010



La Passion dans la Compétition



www.teamfj.com